

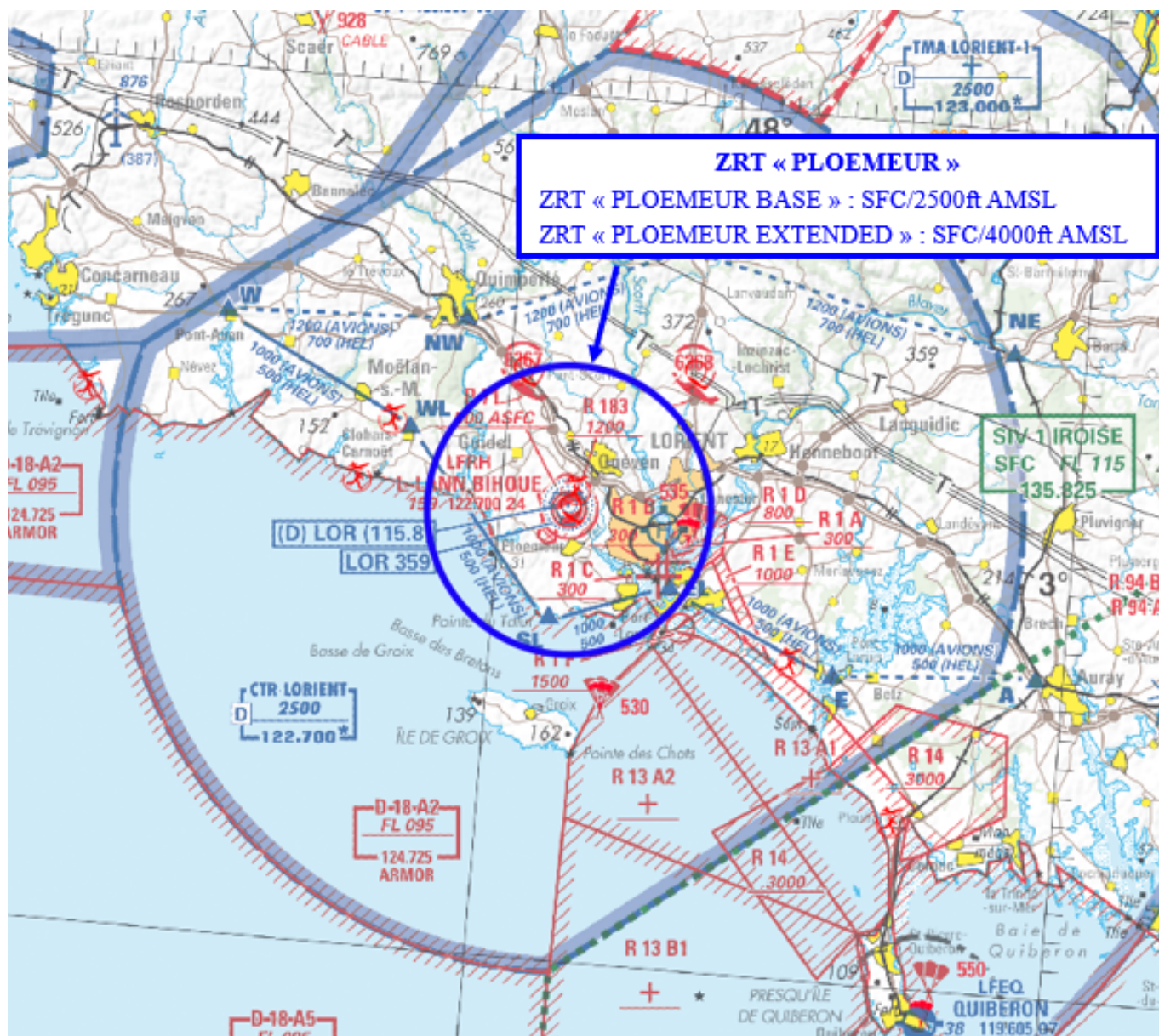
Objet : Création de 2 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) sur AD Lorient Lann Bihoué (LFRH)

En vigueur : Du jeudi 19 mars 2026 au mercredi 14 avril 2027

Lieux : FIR : Brest LFRR - AD : LORIENT LANN BIHOUE LFRH

CE SUP AIP ANNULE ET REMPLACE LE SUP AIP 119/2025.

ZRT 'PLOEMEUR'



ACTIVITÉ

ZRT PLOEMEUR BASE : Arrivées, départs, et entraînements plateforme, d'aéronefs autorisés sur l'aérodrome de Lorient Lann-Bihoué avec service AFIS.

ZRT PLOEMEUR EXTENDED : Activités spécifique défense, vols au service de l'Etat d'aéronefs sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT PLOEMEUR BASE / ZRT PLOEMEUR EXTENDED**

- Du 19 mars 2026 à 0000 au 14 avril 2027 à 2359 - Zones activables H24, avec un préavis de 15 minutes.

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

- Lorient ATIS : 129,125 MHz
- Lorient INFO : 122,700 MHz
- Iroise INFO : 135,825 MHz
- ARMOR (CCMAR Atlantique) : 124,725 MHz 234,250 MHz

GESTIONNAIRES

CLA (Contrôle Local d'Aérodrome) de Lorient Lann-Bihoué.

STATUT

Les ZRT lorsqu'elles sont actives, coexistent avec la zone LF-P71 Lorient (Cf. AIP France ENR 5.1), sont à l'exclusion des LF-R1 A/B/C lorsqu'elles sont actives, et se substituent aux autres portions des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent, y compris les zones LF-R17 F1 et F2 TEMPO (ref.SUP AIP 165/25).

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf après contact radio avec LORIENT INFO 122.700 MHz pour :

- ♦ ACFT autorisés par l'officier de quart du contrôle local d'aérodrome de Lann Bihoué,
- ♦ ACFT au départ ou à destination de l'hélistation de la sécurité civile de Lorient,
- ♦ ACFT effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone

SERVICES RENDUS**CAG / CAM**

Information de vol et alerte par LORIENT INFO

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT PLOEMEUR BASE****LIMITES LATÉRALES**

Cercle de 5 NM de rayon centré sur PSN :
47°45'38"N - 003°26'24"W (ARP LFRH)

LIMITES VERTICALES

SFC / 2500 ft AMSL

ZRT PLOEMEUR EXTENDED**LIMITES LATÉRALES**

Cercle de 5 NM de rayon centré sur PSN :
47°45'38"N - 003°26'24"W (ARP LFRH)

LIMITES VERTICALES

SFC / 4000 ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les ZRT PLOEMEUR BASE et EXTENDED ne peuvent être activées simultanément.
L'utilisation axe de vol 6366 est suspendue lorsque l'une des ZRT est active.